

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume.

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis
Mme CAPANNELLI Claire
Mme GUERBEAU Pascale
M.MORTELECQUE Denis
Mme MOUILLE Sophie
Mme BARBE Marie-Laurence
M.WAYENBURG Aymeric

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M.CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael.
Mr DEWAILLY Bruno à M. ROLAND Eric

Assistait à la séance : Virginie COOLEN, Secrétaire Générale.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. ROLAND Eric ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

FINANCES

Information de l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes
au Conseil Municipal

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 18

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 21

Date de convocation : 18 juin 2025

Date de réception en préfecture : 1^{er} juillet 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 1^{er} juillet 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JUIN 2025**N°1****FINANCES**

Information de l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes
au Conseil Municipal

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Suite au vote du compte administratif lors de la séance du Conseil Municipal du 2 avril 2025, la Préfecture a sollicité la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en raison de l'apparition d'un déficit dans la section d'investissement.

La CRC est intervenue dans ce cadre et a sollicité la transmission de pièces justificatives lors de deux rendez-vous en mairie, les vendredi 16 et 23 mai 2025.

Après examen des éléments transmis, la CRC a émis un avis, que vous trouverez en annexe. Cet avis conclut que, le déficit constaté étant inférieur à 10 % des recettes de la section fonctionnement. La situation n'appelle pas de mesures de suivi complémentaires dans la section de fonctionnement, elle nécessite un ajustement des reports de restes à réaliser de l'année 2024 vers l'année 2025.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard POULLIER, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **prend acte de cet avis.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,
Matthieu CORBILLON

